

**Communiqué**

Taxe sur le kérosène :

Une fausse bonne idée, un vrai problème !

Plusieurs députés de La République En Marche ont tenté d'incorporer au sein du projet de loi Mobilités des amendements visant à taxer le kérosène approvisionnant les appareils des compagnies aériennes françaises. En définitive, ces amendements ont été refusés par le gouvernement et un compromis a été trouvé. Une contribution du transport aérien au financement des autres modes de transport sera mise en place en réaffectant les surplus de recettes de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, dite « taxe Chirac », au profit de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France.

Pour autant le projet n'est pas enterré. Le Président de la République plaide pour une taxation européenne des produits énergétiques destinés à la navigation aérienne. Le tas de sable a été repoussé mais n'a pas encore disparu.

Si la défense de l'environnement est primordiale et doit être prise en compte par tous, il est, néanmoins, également fondamental de ne pas se tromper de cible. Agiter l'épouvantail des avions comme polluant majeur « toute catégorie confondue » permet d'éviter le débat de fond. Notamment, les transports dans leur ensemble représentent 29% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le transport aérien, quand à lui, ne représentant que 2 à 3% de ces émissions !!!

De plus, il faut rappeler que les compagnies aériennes françaises supportent des coûts inexistant ailleurs, notamment la Taxe Chirac, les coûts de sureté, la taxe sur les nuisances sonores,... Concernant l'Union Européenne, elle taxe le kérosène sur les vols intérieurs via l'achat de quotas d'émissions de CO2.

Le transport aérien français a perdu 10 000 emplois en 5 ans. Par nature, le transport aérien est une activité mondialisée. Sans accord mondial dans le secteur fixant les normes d'usage, il ne peut y avoir de mesure nationale qui ne précarise l'activité du secteur.

Au-delà, voir, un gouvernement qui a favorisé des compagnies extra européennes dans leur capacité de desserte en France, taxer particulièrement les compagnies françaises, doit questionner sur ses véritables finalités.....

Paris, le 3 juin 2019

Pour tout contact:

Jean HEDOU, Secrétaire général : 06 85 12 74 46

Michaël DELLIS, Secrétaire fédéral : 06 30 63 99 81